



INFORMATIONS OFFICIELLES DE LA MUNICIPALITE

AOUT 2020

OBJETS	COMMUNICATIONS
--------	----------------

Séance du 10 août 2020

Collège	La Municipalité valide le préavis n° 2020/06 « demande de crédit de CHF 25'000.00 pour la réfection de l'appartement du rez-de-chaussée du collège » qui sera présenté au Conseil général du 24 septembre 2020 et décide d'offrir un mois de location en compensation du déménagement provisoire des 3 pièces.
Maison communale	La Municipalité valide le préavis n° 2020/07 « demande de crédit de CHF 84'000.00 pour le remplacement des fenêtres de la maison communale » qui sera présenté au Conseil général du 24.09.2020.
Forêts Abattage d'arbre Parcelle n° 27	La Municipalité approuve l'abattage d'un bouleau séché en bordure du chemin communal. Cet arbre ne figure pas à l'inventaire des arbres et haies protégés de la Commune.
Routes et chemins Parcelle n° 290	La Municipalité délivre un permis de fouille pour le passage de conduites d'eau sous le chemin communal d'accès au Crottet, DP 1115.
Routes et chemins Parcelle n° 326	La Municipalité prend acte des interdictions de passer à pied et à véhicule et de stationner sur la parcelle de Bressonnaz, propriété de la Société vaudoise des pêcheurs en rivière, délivrées par le Juge de Paix du district de Broye-Vully. L'avis est affiché au pilier public.
Routes et chemins	La Municipalité prend acte du résultat des contrôles radar effectués par la police cantonale et gendarmerie le 17 juin 2020 entre 8h40 et 10h00 à la route du Village. 41 véhicules contrôlés et 0 dénoncé.
Finances	La Municipalité adopte le préavis n° 2020/05 « arrêté d'imposition 2021 », sans changement de taux.
Constructions Parcelle n° 408 hors zone à bâtir	La Municipalité prend acte de l'annonce de travaux pour l'entretien de la toiture et des façades, sans modification de couleur ou de l'aspect actuel.

Séance du 17 août 2020

Forêts Parcelle communale 114	La Municipalité décide de fermer la piste du chemin forestier en construction et d'y interdire tout dépôt de matériaux quelconque.
Forêts Abattage d'arbre Parcelle n° 355	La Municipalité approuve l'abattage d'un noyer en limite de propriété. Cet arbre ne figure pas à l'inventaire des arbres et haies protégés de la Commune.
Routes Entrée village par le Borgeau	La Municipalité prend connaissance des premiers résultats des prises de vitesse du radar éducatif communal. Elle constate qu'en 20 jours, 84 approches du panneau 50 km/h ont été enregistrés à plus de 80 km/h, dont 6 à 100 km/h et un à 106 km/h.

Séance du 24 août 2020

Constructions Parcelle n° 437 hors zone à bâtir	La Municipalité délivre le document d'annonce d'installation solaire dispensé d'autorisation, suite aux contrôles effectués par la DGTL.
---	--

Séance du 31 août 2020

Personnel	La Municipalité a engagé son futur boursier pour le 1 ^{er} octobre 2020
Police	La Municipalité délivre une autorisation d'affichage à Reptiles du Monde à Servion, pour la pose temporaire de banderoles publicitaires en faveur de l'exposition « Reptiles Expo » à Fribourg du 19 septembre au 6 décembre 2020.

Grande-salle	La Municipalité décide de rembourser une location de salle, abandonnée en raison des complications d'organisation liées au Covid-19.
Maison communale	La Municipalité a demandé l'intervention d'une entreprise spécialisée pour traiter des nids de guêpes dans les poutres de la toiture du bâtiment.